**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS

## Le canton de Vaud aide les petits propriétaires

**Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer des aides aux petits propriétaires du canton qui ont des projets de rénovation énergétique. Cette action est complémentaire au plan de relance de la Confédération, doté d'un montant de 64 millions mais qui ne concerne que des projets de plus de 50'000 francs. Le gouvernement vaudois a décidé d'abaisser à 10'000 francs le coût minimum d'investissement afin d'encourager les petits propriétaires à entreprendre des travaux qui diminueront leur consommation énergétique.**

Les critères définis par la Confédération pour attribuer une aide fédérale à la rénovation énergétique excluent pratiquement les particuliers. En effet, pour avoir droit à une aide, il faut investir au minimum 50'000 francs dans l'amélioration de l'isolation de sa maison, dans l'éclairage, dans l'installation de panneaux solaires, d'un chauffage au bois ou d'une pompe à chaleur ou dans d'autres travaux visant à abaisser la consommation d'énergie. Le taux moyen de subventionnement est de 10%.

Depuis son lancement en juin 1997, le volet énergétique du plan de relance de la Confédération a suscité de l'intérêt, mais peu de résultats dans le canton (3 demandes reçues).

Le Conseil d'Etat a décidé récemment d'élargir les critères d'attribution afin que les petits propriétaires puissent bénéficier d'une aide publique. Ainsi, le Canton subventionnera les projets de 10'000 à 50'000 francs. Les autres critères sont identiques à ceux de la Confédération : l'aide s'applique uniquement aux assainissements de bâtiments privés existants, à l'exclusion des constructions nouvelles et les travaux ne doivent pas avoir commencé.

Les subsides que le Canton de Vaud versera cette année n'excéderont pas 250'000 francs. De nouvelles aides pourront être demandées en 1998, après une évaluation des résultats de 1997. Ces montants seront prélevés sur le crédit-cadre de 6 millions voté par le Grand Conseil en juin dernier pour la diversification énergétique.

Lausanne, le 17 septembre 1997

M. Charly Cornu, Délégué cantonal à l'énergie. ( 021 / 316 70 17